

Fédération Européenne des Ostéopathes

- Présentation des comptes de 2017
- Explications

Mesdames, Messieurs,

En annexe vous trouverez les documents suivants :

- Les comptes de la F.E.O. au 31.12.2017.
- Le détail des investissements.
- Nos explications concernant les comptes de 2017.

ACTIF

Investissements (664,27 €)

Le détail des investissements se trouve en annexe au présent rapport ; il s'agit de matériel informatique.

Cotisations à recevoir (4.551,13 €)

La composante principale est un montant de 4.000,00 € concernant l'AFO (ex-membre du GFIO), qui devrait être effectivement payé en 2018 ; l'ensemble de la créance antérieure avait été considérée comme irrécouvrable mais un accord a été trouvé sur un montant de 4.000,00 €.

Les autres montants sont de plus faible importance et doivent être suivis par le trésorier en 2018 ou éventuellement annulés si l'assemblée le décide (CEN).

Acomptes versés (4.032,00 €)

Ce montant est un acompte facturé pour l'assemblée générale de 2018 (réservation hôtels).

Créances douteuses (16.525,00 €)

Ce montant est composé de deux éléments ; d'une part la cotisation 2014 du GFIO (12.000,00 €) et, d'autre part, les cartes Ceplis 2011 du UFOF (12.525,00 € à l'origine sous déduction de deux paiements de 2.000,00 € = 8.525,00 €). Compte tenu de l'accord avec l'AFO (ex-

membre du GFIO) quant au paiement de 4.000,00 €, la créance douteuse a été diminuée à concurrence de ce montant.

Provision créances douteuses (-16.525,00 €)

Etant donné que les montants dont question ci-dessus étaient toujours impayés à la fin de l'année 2015, une provision a été comptabilisée en charges en 2015 et est maintenue en attente d'une décision de poursuite ou d'abandon de cette créance. Une diminution de la réduction de valeur a été enregistrée en cours d'année 2017 à concurrence de 4.000,00 € (paiement attendu de l'AFO (ex-membre du GFIO) en 2018).

ING 310-4353024-34 (1.548,50 €)

Il s'agit d'un compte d'épargne.

ING 310-1084063-77 (30.002,47 €)

Il s'agit d'un compte à vue.

PASSIF

Bénéfices reportés (39.954,17 €)

Il s'agit des bénéfices cumulés depuis la constitution de la FEO jusqu'au 31.12.2017. Il est à noter que ce montant comprend le résultat au 31.12.2017 qui est constitué d'un bénéfice de 4.105,76 €.

TVA due (94,50 €)

Il s'agit de la TVA due sur des services reçus de prestataires étrangers ; cette TVA a été payée en 2018.

Charges à imputer (749,70 €)

Il s'agit de frais de banque enregistrés en 2018 mais se rapportant à 2017 et d'une indemnité mensuelle dont le paiement avait été omis en 2017.

PRODUITS (116.838,61 €)

Cotisations de 2017 selon détail figurant au compte de résultats.

CHARGES (112.732,85 €)

Le compte de résultats ci-annexé est suffisamment détaillé pour ce qui est des charges supportées en 2017.

Il convient néanmoins de préciser que le résultat de l'année (bénéfice de 4.105,76 €) est composé des 4.000,00 € de reprise de réduction de valeur sur la créance de l'AFO (ex-membre du GFIO).

Je confirme par ailleurs que l'ensemble des dépenses effectuées par la FEO sont justifiées par des pièces probantes. Le présent rapport ne comporte aucun jugement sur l'opportunité des dépenses ou leur nature ; ceci est laissé à l'appréciation du commissaire.

Cordialement.

Waterloo, le 20 février 2018.

Yves Mottet
Expert-Comptable IEC
Conseil Fiscal IEC